

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° I-144

présenté par
M. Bourgeaux et M. Bony

ARTICLE 16

Supprimer les alinéas 107 à 118.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Supprimer ces alinéas.
Le présent amendement vise à supprimer la hausse de la redevance pour pollutions diffuses (RPD).

C'est en accompagnant les agriculteurs face aux défis d'aujourd'hui et de demain, en les aidant à investir dans les transitions, que nous pourrons évoluer vers une agriculture plus durable tout en restant compétitifs. Pas en augmentant les taxes, qui ont un effet négatif immédiat sur la compétitivité de nos productions et le pouvoir d'achat des consommateurs, sans avoir d'effet bénéfique pour l'environnement en l'absence de solutions.

Cette pénalisation supplémentaire est d'autant plus douteuse du fait du manque de transparence sur l'affectation du produit de cette redevance, alors même que les montants collectés sont censés être dédiés à la transition écologique des agriculteurs.